

**CHOIX D'UNE  
TECHNIQUE DE  
GESTION DES  
RENOUÉES  
ASIATIQUES**

**Les risques d'installation de renouées sur le site concerné sont-ils limités** (absence de massif non géré à proximité, de massif en amont du cours d'eau, de dépôt de terres contaminées, de déchets verts,...) **ou êtes-vous en mesure de limiter ces risques ?**

NON

### Pas d'intervention !

Car le risque de réinfestation après gestion est élevé.

OUI

**Êtes-vous en mesure d'assurer un suivi régulier et sur le long terme du site après gestion ?**

NON

### Pas d'intervention !

Sans suivi assidu sur le long terme, la gestion est vouée à l'échec. L'absence de renouées n'est pas le garant d'une gestion réussie.

OUI

**Considérez-vous le site concerné comme étant prioritaire ?** (cf. tableau d'identification des sites prioritaires)

NON

### Pas d'intervention !

La gestion des renouées doit se concentrer sur les sites prioritaires car leur maîtrise est difficile et coûteuse. Sans intervention, le risque d'extension est limité.

OUI

**Êtes-vous en mesure d'éliminer complètement et rapidement le massif de renouées du site envahi ?**

- ✓ Budget suffisant (au moins 50 EUR/m<sup>3</sup> de sol traité pour une gestion par concassage-bâchage)
- ✓ Surface du massif réduite (idéal < 100 m<sup>2</sup> - max. 500 m<sup>2</sup>)
- ✓ Accès aisé au site et peu de relief
- ✓ Possibilité d'intervention sur un périmètre de sécurité (au moins 5 mètres de débordement latéral) et sur au moins 2 mètres de profondeur

OUI



## 1. TECHNIQUES D'ÉRADICATION LOCALISÉE

**Gestion unique, résultat rapide (≤ 18 mois) mais coûts d'intervention très élevés**

Techniques basées sur le traitement ou l'évacuation du sol contaminé par les rhizomes (organe principal de dissémination).

**Attention à la dissémination accidentelle à partir de fragments de rhizomes.**

NON



## 2. TECHNIQUES D'ATTENUATION

**Interventions répétées dans le temps, coûts annuels modérés mais récurrents sur au moins 3 ans**

Techniques visant la réduction de la vigueur de la plante au travers d'interventions portant sur les organes aériens. Privilégier les combinaisons de techniques.

**Attention à la dissémination accidentelle à partir des déchets de fauche.**

# 1. TECHNIQUES D'ÉRADICATION LOCALISÉE

Pouvez-vous enfouir sur site le sol colonisé par les organes souterrains (rhizomes) des renouées à au moins **2 mètres** de profondeur ?

OUI



## GESTION PAR ENFOUISSEMENT SUR SITE

A privilégier sur site avec d'importants travaux de terrassement et sans **perturbation ultérieure du sol**. Peut nécessiter la pose d'une membrane anti-rhizomes.

NON

Pouvez-vous traiter sur site le sol colonisé par les organes souterrains (rhizomes) des renouées et le stocker durant une période de **18 mois** ?

OUI



## GESTION PAR CONCASSAGE-BÂCHAGE (DÉCONTAMINATION)

A réaliser selon un protocole précis. Nécessite un broyage fin du sol et le bâchage sur place ou en andain durant 18 mois.

NON



## GESTION PAR TERRASSEMENT ET EXPORTATION DU SOL CONTAMINÉ

Prévoir le dépôt dans un centre d'enfouissement technique (classe 3).



## 2. TECHNIQUES D'ATTÉNUATION

Le site colonisé par les renouées peut-il faire l'objet d'une plantation par des arbustes ou des arbres (y compris zone tampon d'au moins 5 mètres) ?

OUI



### GESTION PAR PLANTATION D'ARBUSTES OU D'ARBRES

Nécessite un dégagement régulier des arbustes ou des arbres durant les premières années. Peut être combiné à d'autres techniques complémentaires (pose d'une bâche, fauche, arrachage, injection)

NON

Le site colonisé par les renouées peut-il faire l'objet d'un pâturage régulier par du bétail (bovins ou caprins) ?

OUI



### GESTION PAR PÂTURAGE

A compléter éventuellement avec des interventions de fauche si le site ne peut être pâturé dès le printemps.

NON

Le site colonisé par les renouées peut-il faire l'objet d'un bâchage avec apport de terre non envahie et semis d'herbacées (y compris zone tampon d'au moins 5 mètres, accès aisé, peu de relief) ?

OUI



### GESTION PAR BÂCHAGE ET SEMIS

Peut être complété par d'autres techniques (fauche, injection)

NON



### GESTION PAR FAUCHE RÉPÉTÉE

A réaliser 1 à 2 fois par mois durant la saison de végétation. **Eviter de fragmenter la tige.** Nécessite autant que possible le ramassage des déchets de fauche et leur élimination par incinération ou par compostage industriel.



## Sites prioritaires

### Nouveaux foyers sur site non encore envahi



- Gêne environnementale (risque d'extension lié à la gestion)

### Zones de travaux



- Gêne sur les usages (entrave à l'occupation du sol)
- Gêne technique (entrave aux travaux de génie civil)
- Gêne environnementale (risque de dispersion lié aux mouvements de terre)

### Proximité d'infrastructures



- Gêne sur les usages (entrave à l'accès des constructions)
- Gêne technique (déstabilisation des constructions)
- Gêne environnementale (risque de dispersion lié à la gestion)

### Bords de cours d'eau (amont ?? et zones peu envahies)



- Gêne sur les usages (entrave à l'accès des berges)
- Gêne technique (entrave pour les gestionnaires, érosion des berges)
- Gêne environnementale (appauvrissement de la biodiversité, risque de dispersion par l'eau)

### Bords de route (bandes de sécurité)



- Gêne en matière de sécurité (réduction de la visibilité, entrave à la signalisation)
- Gêne technique (déstabilisation des routes)
- Gêne paysagère (entrave au paysage)
- Gêne environnementale (risque de dispersion lié à la fauche mécanisée)

### Bords de voie ferrée (bandes de sécurité)



- Gêne en matière de sécurité (entrave à l'accès aux câbles et caténaies)
- Gêne sur les usages (entrave des pistes de service)
- Gêne technique (dégradation des murs végétaux)
- Gêne environnementale (risque de dispersion lié à la gestion)

### Espaces verts



- Gêne visuelle et esthétique
- Gêne sur les usages (réduction des zones engazonnées ou plantées)
- Gêne environnementale (risque de dispersion lié à la gestion)

### Milieus forestiers et zones à forte valeur patrimoniale



- Gênes sur les usages (entrave à l'exploitation)
- Gêne environnementale (appauvrissement de la biodiversité, risque de dispersion par les engins d'exploitation)

### Zones agricoles



- Gêne sur les usages (réduction des zones cultivables)
- Gêne technique (entrave aux travaux agricoles)
- Gêne environnementale (risque de dispersion par le travail du sol)